

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE MAINE ET LOIRE
PÔLE D'ÉVALUATION DOMANIALE
1 RUE TALOT
BP 84 112
49 041 ANGERS CEDEX 01
Téléphone : 02 41 22 03 60
Mèl : ddvip49.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Pascale GUEDEZ
Téléphone : 02.41.22.03.65
Courriel : pascale.guedez@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. Démarches Simplifiées : 8846079
Réf OSE : 2022-53108-41356

Le Directeur à

Angers, le 30/05/2022

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LAVAL
1 PLACE DU GÉNÉRAL FERRIE
53 000 LAVAL

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Terrain en zone d'activité

Adresse du bien : Zone d'activité Les Pavés à LA GRAVELLE.

Valeur vénale : 22 €/m² HT.

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

1 – SERVICE CONSULTANT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LAVAL - Affaire suivie par VIRGINIE ROCHER.

2 – DATE

de consultation : 20/05/2022

de réception : 20/05/2022

de dossier en état : 20/05/2022

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession d'un terrain à bâtir en zone d'activité à BATILOGISTIC dans le cadre d'un projet de construction d'un site logistique labellisé HQE, multi-clients et multi-activités, dont la capacité serait de 45 000 m² à terme. Ce site répondra aux besoins croissants de leurs clients de l'Ouest de la France et remédiera notamment au problème de saturation rencontré sur le site vendéen à L'HERBERGEMENT. Ce projet permettra la création de 120 postes à temps plein.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Zone d'Activité Les Pavés à LA GRAVELLE.

Parcelles cadastrées section ZE n° 006, 0079a, 0080, 0142a, 0142b, 0248, 0249a, 0249b, 0310, 0316 et ZA n° 0048, 0146, 0147 pour une emprise à céder d'environ 12 ha 20 a 00 ca.

Terrain à bâtir en zone d'activité.

5 - SITUATION JURIDIQUE

- Nom du propriétaire : LAVAL AGGLOMÉRATION
- Situation d'occupation : Bien libre.

6 - URBANISME ET RÉSEAUX

Zonage UE.

7 - DATE DE RÉFÉRENCE

Sans objet

8- DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

Le prix de cession fixé sur une base de 22 €/m² HT conformément aux dispositions financières communautaires relatives à la commercialisation du foncier économique en zone d'activité approuvées en février 2021 (terrains destinés à l'activité en secteur 1, vocation industrielle), n'appelle pas d'observation.

9 - DURÉE DE VALIDITÉ

Le présent avis est valable un an.

10 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,

L'Inspectrice des Finances Publiques

Pascale GUEDEZ

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20220711-S8-BC-132-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2022

Mise en ligne : 18-07-2022